

La Mairie de Roquemaure
organise

LOTS
A GAGNER



Concours de dessin

du 1er au 12 décembre 2023,
participe en déposant ton
œuvre à la
Mairie de
Roquemaure



THÈMES :

- 3-6 ANS : TON ANIMAL PRÉFÉRÉ
- 7-10 ANS : LES MONSTRES ÉTONNANTS
- 11-14 ANS : DE QUOI TU RÊVES ?
- 15-18 ANS : LA VILLE ET LA NATURE

Concours de dessin



Comment ça marche ?

1

Selon ton âge, réalise une œuvre originale en respectant le thème imposé. Tu peux faire un dessin, et utiliser crayons, stylos, encres (dessin à la plume autorisé), fusains, sanguines ou feutres.

2

Entre le 1er et le 12 décembre 2023, dépose à la Mairie de Roquemaure, au secrétariat ou dans la boîte à lettre, ton œuvre. Ton nom ne doit pas apparaître sur ton dessin, laisse juste un petit mot à côté.

3

Un jury attribuera les prix aux plus belles œuvres qui seront anonymes et numérotées: pas de triche !

4

RDV le dimanche 17 décembre à 16h à la Salle communale de Roquemaure à l'occasion du goûter de Noël des enfants pour l'exposition et la remise des prix !

BONNE CHANCE !



Règlement et Conditions :

Article 1 : Qui organise ?

Concours organisé par la Mairie et la Commission Culture Jeunesse de Roquemaure.

Article 2 : Comment s'inscrire ?

Le concours est gratuit et ne nécessite aucune inscription préalable.

Article 3 : Qui peut participer ?

Concours ouvert à tous les enfants résidant sur la commune de Roquemaure (Tarn) et âgés entre 3 et 18 ans.

Article 4 : Quelles œuvres sont éligibles ?

Les œuvres devront être réalisées par l'enfant sur une feuille de format A4, et utiliser crayons, stylos, encres (dessin à la plume autorisé), fusains, sanguines ou feutres. Les dessins ne devront comporter aucun indice sur l'identité de l'artiste. La thématique (selon son âge) doit être respectée.

Article 5 : Comment participer ?

Les participants doivent transmettre leur œuvre à la Mairie de Roquemaure entre le 1er et le 12 décembre 2023. L'œuvre ne doit pas mentionner le nom de l'enfant, celui-ci doit être indiqué à part ainsi qu'un mail ou un numéro de téléphone. La Mairie confirmera la bonne réception.

Article 6 : Qui fait partie du Jury ?

Le Jury sera composé des élus de la Commission Culture Jeunesse de Roquemaure et d'un artiste.

Article 7 : Comment sont choisis les gagnants ?

Les œuvres seront numérotées afin de garantir l'anonymat. Le Jury choisira les 3 premiers gagnants de chaque catégorie selon les critères suivants : esthétique, respect du thème imposé, originalité, technique utilisée.

Article : Où peut-on voir les œuvres ?

Les œuvres seront exposées le dimanche 17 décembre à la Salle Communale de Roquemaure à l'occasion du Noël des enfants organisé par le CCAS de Roquemaure.

Article : Que remportent les gagnants ?

Des lots seront attribués aux 3 gagnants de chaque catégorie. La remise des prix aura lieu le dimanche 17 décembre à 16 h00 à la Salle Communale de Roquemaure.